

# Plan directeur de l'Examen de Fellowship : Pathologie buccale

---

## Plan directeur

Domaine de compétences	Pourcentage
1. Évaluation des patient·e·s et diagnostic	25 à 33 %
2. Plan de traitement et prise en charge	8 à 15 %
3. Évaluation et modification du traitement	1 à 5 %
4. Histopathologie	40 à 50 %
5. Communication	5 à 15 %

## Compétences

### 1. Évaluation des patient·e·s et diagnostic

- 1.1 Obtenir l'ensemble des antécédents médicaux, dentaires et sociaux ainsi que les antécédents de douleurs et les interpréter.
- 1.2 Examiner, évaluer de façon critique et obtenir la plainte principale des patient·e·s et les antécédents complets et pertinents de la plainte principale.
- 1.3 Effectuer des examens extra-oraux et intra-oraux complets et distinguer les résultats normaux des résultats anormaux, y compris l'interprétation et la mise en corrélation de tous les résultats pertinents.
- 1.4 Demander des examens d'imagerie diagnostique, interpréter les résultats et les mettre en corrélation.
- 1.5 Demander les examens appropriés, y compris des analyses sanguines, des analyses salivaires et des examens microbiologiques, et interpréter les résultats.
- 1.6 Effectuer des évaluations médicales des risques pour les patient·e·s présentant des pathologies complexes.
- 1.7 Reconnaître, évaluer et interpréter les manifestations orales d'une maladie systémique.
- 1.8 Diagnostiquer des anomalies du développement, des syndromes acquis et des maladies infectieuses, immunologiques, dermatologiques, hématologiques, osseuses, odontogènes et systémiques, ainsi que des maladies des tissus mous, des muqueuses et des glandes salivaires.
- 1.9 Mettre en corrélation les données issues des sources cliniques, radiographiques et histopathologiques et les données de laboratoire.
- 1.10 Établir des diagnostics différentiels et définitifs.
- 1.11 Recommander des examens supplémentaires ou l'orientation vers d'autres services au besoin.

## 2. Plan de traitement et prise en charge

- 2.1 Élaborer des plans de traitement personnalisés et fondés sur des faits actuels des données probantes qui intègrent les valeurs des patient·e·s, leur état médical et leurs facteurs psychosociaux.
- 2.2 Prescrire et gérer les médicaments topiques et systémiques ou à action générale en toute sécurité.
- 2.3 Prendre en charge des maladies, des affections et des complications de complexité variable dans la région buccale et maxillo-faciale.
- 2.4 Coordonner les soins avec d'autres fournisseurs de soins dentaires et médicaux.
- 2.5 Déterminer les indications de la prise en charge chirurgicale vs non chirurgicale.

## 3. Évaluation et modification du traitement

- 3.1 Évaluer les résultats et les effets indésirables du traitement.
- 3.2 Déterminer et prendre en charge les effets indésirables ou les complications.
- 3.3 Comprendre et décrire les réponses appropriées et les stratégies de prise en charge des urgences médicales.
- 3.4 Établir des plans de suivi propres à la condition et centrés sur les patient·e·s.

## 4. Histopathologie

- 4.1 Réaliser un examen macroscopique et la dissection appropriée des échantillons chirurgicaux et cytologiques buccaux et maxillo-faciaux.
- 4.2 Reconnaître les indications des techniques de laboratoire auxiliaires appropriées, les appliquer et interpréter les résultats, notamment l'histochimie, l'immunohistochimie, l'hybridation in situ, la cytométrie de flux, la cytogénétique et la pathologie moléculaire.
- 4.3 Expliquer la prise de décision diagnostique en fonction des résultats histopathologiques.
- 4.4 Décrire et mettre en corrélation les résultats histologiques avec les données cliniques, radiologiques, microbiologiques et biochimiques.
- 4.5 Préparer des rapports de pathologie structurés et clairs.
- 4.6 Communiquer efficacement les résultats critiques, urgents ou inattendus.
- 4.7 Participer à des consultations au sein du service et entre services au besoin.

## 5. Communication

- 5.1 Communiquer efficacement avec les patient·e·s, leur famille et les autres professionnels de la santé.
- 5.2 Adapter la communication en fonction de l'âge et du stade de développement des patient·e·s.
- 5.3 Obtenir le consentement éclairé des patient·e·s, de leurs parents, tuteurs ou représentants légaux.
- 5.4 Collaborer avec les membres de l'équipe de soins de santé interdisciplinaire.
- 5.5 Faire preuve de collégialité dans les discussions sur des opinions divergentes avec d'autres professionnels de la santé.
- 5.6 Assurer la continuité et la coordination des soins aux patient·e·s par le transfert approprié de renseignements.
- 5.7 Utiliser systématiquement une terminologie précise et propre à la discipline pour communiquer le raisonnement clinique et les décisions.
- 5.8 Communiquer de façon structurée, claire, concise et logique.
- 5.9 Expliquer clairement et de façon transparente le raisonnement clinique et les processus décisionnels.